

FICHE PROGRAMME

CONDUITE D'ENGINS DE LEVAGE

Référence : PR5034

CACES® R489

CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEUR A CONDUCTEUR PORTE

En application de l'article R4323-55, R4323-56, R4323-57 du Code du Travail et par référence à la recommandation R489 CNAMTS.

Rappel du contexte réglementaire :

Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur porté doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur

(Art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc : 1 - que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité du chariot de manutention concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire, 2- que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée, 3- qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité du chariot de manutention concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées, 4 - que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Pré Requis :

Etre âgé de 18 ans au minimum et être déclaré apte par la médecine du travail.

Maîtriser le français (oral et écrit).

Maîtrise des 4 opérations mathématiques de base.

Profil du stagiaire :

Personnel prenant en charge des opérations de conduite de chariots automoteur à conducteur porté.

Objectifs :

Avoir toutes les qualifications requises pour utiliser efficacement et dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel un chariot automoteur à conducteur porté.

Savoir réaliser toutes opérations de stockage ou déstockage, chargement et déchargement d'une remorque ainsi que les transferts de charges.

Pouvoir obtenir le CACES® R489 et permettre au chef d'établissement ou à son représentant de délivrer l'autorisation de conduite interne.

Durée et rythme :

3 jours soit 21 heures

Théorie : 1 jour.

Pratique : 1 jour.

Tests : 1 jour (variable selon le nombre de test) = 7UT (1 Unité de Temps (UT) = 1 heure)

Théorie = 1 Unité de Temps (UT)

Pratique = Le nombre de test / jour sera défini en Unité de Temps selon le nombre de personne et de leurs catégories (soit 6 UT maximum par jour)

Effectif :

Groupe de 1 à 10 participants, selon les catégories

Format :

Présentiel

Programme pour les catégories:

Formation théorique :

Connaissances générales des différentes obligations légales et réglementaires
Analyse des risques et des responsabilités.
Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté :
Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®
Notions élémentaires de physique
Stabilité des chariots de manutention
Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

Formation pratique :

Prise de poste et vérification
Conduite et manœuvres
Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Evaluation de stage :

Test théorique et Pratique selon les recommandations R489 du référentiel de la CNAMTS
Un questionnaire à chaud à la fin de la session.

Moyens et méthodes pédagogiques :

PC ou tablette
Vidéoprojecteur
Paperbord
Plateforme d'évolution pratique.
Cette formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques
Un livret sera remis aux participants reprenant tous les thèmes abordés

Qualité du/des formateurs et des testeurs :

Connaissance du domaine de la formation à animer.
Expérience dans le domaine en rapport.
Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie.
Testeur d'OTC qualifié par un organisme certificateur
CV détaillés sur simple demande.

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Recyclage CACES® R489 : Tous les 5 ans

Tarifs : Nous consulter